

17 déc 2007 -11:09

La Belgique s'engage pour 86 mios d'EUR à la Conférence Internationale Donateurs Etat palestinien

La Belgique s'est engagée aujourd'hui, à la Conférence Internationale des Donateurs pour l'Etat palestinien à Paris, pour un montant de 86 mios EUR dont 26 mios d'EUR pour l'année 2008 et 60 mios d'EUR pour la période 2009-2011. Le montant pour l'année 2008 représente une augmentation de 30% par rapport à 2007. Ces montants comprennent aussi bien l'aide bilatérale directe que la contribution belge aux programmes multilatéraux, notamment l'UNRWA et le financement d'ONG.

La Belgique s'est engagée aujourd'hui, à la Conférence Internationale des Donateurs pour l'Etat palestinien à Paris, pour un montant de 86 mios EUR dont 26 mios d'EUR pour l'année 2008 et 60 mios d'EUR pour la période 2009-2011. Le montant pour l'année 2008 représente une augmentation de 30% par rapport à 2007. Ces montants comprennent aussi bien l'aide bilatérale directe que la contribution belge aux programmes multilatéraux, notamment l'UNRWA et le financement d'ONG.

La Belgique s'engage pour un montant de 86 mios d'EUR à la Conférence Internationale des Donateurs pour l'Etat palestinien Bruxelles, le 17 decembre 2007 La Belgique s'est engagée aujourd'hui, à la Conférence Internationale des Donateurs pour l'Etat palestinien à Paris, pour un montant de 86 mios EUR dont 26 mios d'EUR pour l'année 2008 et 60 mios d'EUR pour la période 2009-2011. Le montant pour l'année 2008 représente une augmentation de 30% par rapport à 2007. Ces montants comprennent aussi bien l'aide bilatérale directe que la contribution belge aux programmes multilatéraux, notamment l'UNRWA et le financement d'ONG. Une commission mixte se réunira dans le courant du premier semestre 2008 pour négocier avec l'autorité palestinienne un "programme indicatif de coopération" portant sur les années 2008-2011. Ce programme indicatif fixera le cadre de notre coopération bilatérale, tant en ce qui concerne le choix des secteurs d'intervention que les montants qui y seront affectés. La conférence à Paris se déroule dans la foulée du lancement du processus de paix d'Annapolis qui doit déboucher sur la création d'un Etat palestinien indépendant avant la fin de l'année 2008. Le Ministre De Gucht y était représenté par le Secrétaire d'Etat M. Vincent Van Quickenborne, qui conduisait la délégation belge. Le Ministre de Gucht souligne l'importance essentielle d'un appui financier fort de la communauté internationale au programme de réforme et de développement présenté par l'Autorité palestinienne car le processus de paix n'aura de chance de réussir que si la population palestinienne perçoit une réelle amélioration de ses conditions de vie. La Belgique continuera également à insister auprès du gouvernement israélien pour que celui-ci lève les obstacles au développement en particulier les entraves à la liberté de mouvement dans les territoires palestiniens.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspard@diplobel.fed.be